Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité afin d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés au transport. Projet d'intégration des parcs éoliens de l'appel d'offres A/O 2009-02 au réseau de transport d'Hydro-Québec (Dossier R-3836-2013)

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) l'autorisation de construire et d'acquérir les immeubles et les actifs requis pour l'intégration, au réseau de transport d'électricité, de 289,9 MW d'électricité de source éolienne découlant de l'appel d'offres A/O 2009-02 administré par Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité.

Le Projet, dont le coût total s'élève à 281,7 M$, porte sur l'intégration de douze parcs éoliens, répartis sur l'ensemble du territoire du Transporteur.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier, mais les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **24 mai 2013 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces observations au plus tard le **31 mai 2013 à 12 h**. Le dossier sera alors pris en délibéré.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, dont le texte est accessible sur le site Internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec